Le petit saint-montais

Proverbe gascon

Cadun bos aver sa rasoun bouno.

Chacun veut avoir sa raison bonne.

Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 56
ETE 2009

Editorial

La fête du Vin, le dernier week-end de mars, fut l'évènement majeur de ce trimestre.

Notre village a reçu des visiteurs en nombre toujours croissant.
L'innovation de cette année : le marché des artisans. Il a connu un franc succès.

Retrouvez en pages intérieures les moments forts de cette manifestation.

Bonne lecture.

L'équipe du foyer rural.

Le *petit saint-montais* est la revue des adhérents du foyer rural de SAINT-MONT.

Pensez à acheter votre carte 2009 (8 €) chez Bernadette BOUEILH.

LA FETE DU VIN

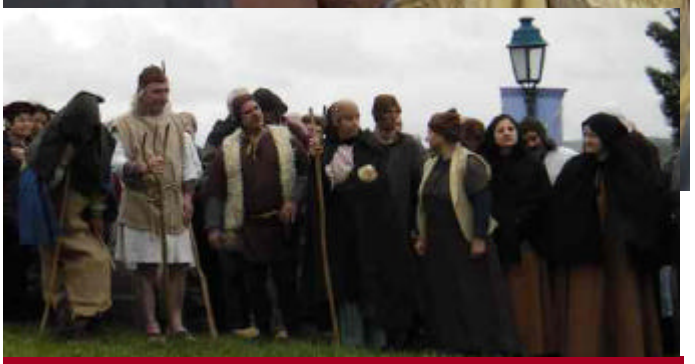

Au sommaire

- les nouvelles de A à Z pages 2 et 3
- Les photos pages 4 et 5
- La vie du village pages 6 à 7
- Le conseil municipal pages 8 à 11
- Les jeux, les annonces page 12

La Fête Locale

aura lieu les

26, 27, 28 et 29 juin 2009

Nouvelles en bref de A à Z

ASSM :
L'Assemblée Générale Ordinaire a eu lieu le mercredi 27 mai à 21h à la Maison des Associations. Vous pouvez demander le compte rendu à Jacotte Feugère, Présidente.
Rappel **:** permanence tous les mercredi de 10h à 12h

Cimetière :
Deux poubelles ont été mises en place au cimetière (une pour les déchets verts et l'autre pour les ordures) ainsi qu'une fontaine murale.
Le portail d'entrée a été réaménagé avec un passage piétons.
Tous ces travaux ont été effectués par la commission travaux. (voir page 5 les photos).

Commerces : Dès à présent tous les **mercredi matin**, devant le foyer, vous attendent à partir de 10h une épicerie et à 11h45 un boucher. Profitez de leur présence pour faire vos courses de proximité.

Conseil municipal.
Les prochains conseils municipaux auront lieu les **mercredi 10 juin, 1er juillet**, **5 août** et **2 septembre** à 21 h.

Fête du Vin : Voici les résultats financiers de la dernière fête du vin : Recette : 18.875 €. Dépenses : 12.603 € Bénéfice : 6.272 €
Si vous désirez les comptes détaillés adressez-vous à Isabelle Labruffe, trésorière.

Fleurs : De nouvelles vasques et suspensions ont été installées. Merci à Michel Boueilh pour la réalisation des patères et à la commission fleur pour son travail. (photo page 5).

Joyeux Compagnons :
Marie Claude DUVIGNAU, Présidente des Joyeux compagnons communique :

Le 4 avril une dictée a eu lieu à Viella plus de 60 personnes ont participé dans la bonne humeur à cette réunion. Le gagnant est un habitant de Corneillan

Le 25 mai a eu lieu la journée « pro confort ».

Le 6 juin une marche inter générationnelle à eu lieu à Saint Germé

Atelier bien vieillir : 12 adhérents ont participé à 7 ateliers.

Retenez bien cette date le **10 octobre** la troupe Victambul (qui était déjà venue l'année dernière) nous présentera une pièce de théâtre intitulée **« ICE CRIM »**

La vie du village

Nouvelles en bref de A à Z

Pêche : Le concours fédéral aura lieu à Seissan le 14 juin 2009.
Lors du concours qualificatif du 23 mai dernier les 5 premiers ont été qualifiés : Yves Boueilh, Robert Lamothe, Serge Boueilh, Michel Boueilh, Christophe Filstick.

Mais il ne faut pas oublier les autres participants : André Troquereau, Christophe Laffitte, Robert Duvignau, Jean Jacques Laffitte, Marcel Catala, Robert Mallet, Marion Petit, Bernard Dufau, Camille Courtade, Chantal Petit, Patrick Filstyck, Jean Louis Labruffe, Pierre Dupont, Marie Claude Duvignau, Jacques Duvignau, Bernard Laffitte et Marcel Moratello.

Saint-Mont : Voici le logo du village tel qu'il apparaît sur le site Wikipedia.

SICTOM :

Compte rendu de la visite de l'usine SICTOM du Houga par Jacotte Feugère et Dominique Mazoyer.

Sur un site de collines de 5 ha, le SICTOM procède au Houga, à l'enfouissement de nos déchets ultimes (sacs en containers marrons)

D'énormes engins de chantier creusent de très importantes excavations ou « casiers ». Ils les tapissent entièrement d'une nappe de plastique très épais avec un système de recueil des «jus» ou liquides de décomposition.

Lorsque le casier est plein et les déchets bien comprimés, la nappe de plastique est entièrement soudée pour une étanchéité maximale, puis recouverte de terre, engazonnée et interdite à tout usage ultérieur.

Les jus recueillis, canalisés et traités dans une station d'épuration, les gaz, dont le méthane,

issus de la décomposition, sont évacués par des torchères, en attendant d'être valorisés….

1 ha de casiers = 3 années de nos déchets ultimes.

Dans 15 ans le site actuel aura atteint ses capacités.

Quand aux risques et incidents……..à suivre

Soirée – jeux : Une soirée de jeux de dames, belote, scrabble… a eu lieu le 15 avril au foyer de Saint Mont, organisée par les Joyeux Compagnons.

Spots : Les nouveaux spots qui éclairent l'église, sont protégés par des blocs réalisés par Daniel, notre cantonnier sur les conseils de JP Jégun. L'ensemble a été « habillé » par Régine Chapel.

L'album photos …

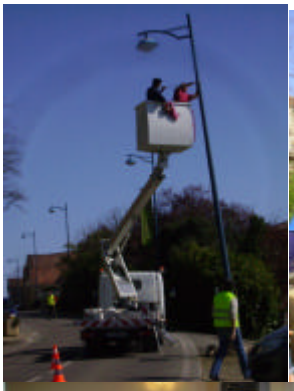

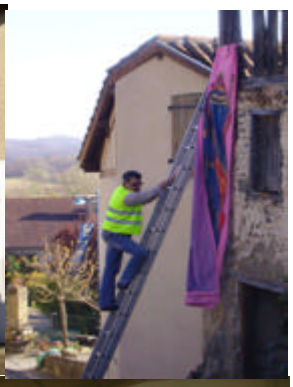

Jeudi 26 mars :

Préparation de la fête du Vin :

- Mise en place des oriflammes,
- Montage du chapiteau,
- Fabrication des papillotes
- Préparation des légumes….

Vendredi 27 mars,

Les «CHEVALIERS DU FIEL» accompagnés par Pierre GALLIBERT et Sud Radio ont fait leur émission en direct du Monastère de Saint Mont de 10h à midi. avec la participation de Michel Cardoze, André Daguin et Françoise Laborde
Ils ont eu la gentillesse de citer de nombreuses fois le vin de Saint Mont ainsi que les festivités.
Ils sont venus par amitié donc gratuitement. Merci à eux.

Samedi 28 mars et Dimanche 29 mars

Cette année encore, la Fête du Vin a été une réussite. En l'absence de JP Coffe pour l'animation de la mise en perce, André Daguin, Michel Cardoze l'ont remplacé. Sans oublier la troupe des comédiens de Termes d'Armagnac et Françoise Laborde. Et c'est toujours avec plaisir que nous avons retrouvé, le dimanche, les Sonneurs de Madiran et les Echos de l'Adour.
Le temps a été relativement clément, Un chapiteau, installé sur le terrain devant la maison des associations a été particulièrement appréciée par les touristes et même par les cuisiniers . Peut être à renouveler pour l'année prochaine quel que soit le temps.

…du 2ème trimestre.

Quelques souvenirs de la fête du vin 2009, nous reconnaissons certains habitants de Saint Mont . Notre marché des artisans (dont c'était la grande première) fut un succès et tous les exposants participants sont prêts à revenir l'année prochaine.

Et d'autres photos...

Non mesdames vous ne rêvez pas, après l'apéritif du 8 mai ces messieurs ont décidé de nettoyer le foyer !

A votre droite, en haut le nouveau portail du cimetière et sa fontaine.
A côté quelques suspensions.

Ci-dessus une photo du concours qualificatif de pêche du 23 mai dernier et à droite le début des travaux du futur parking au centre du village

Commémoration du 8 mai 2009

Les nouveaux arrivants

Saint Montais d'adoption et de cœur depuis bientôt 5 ans, nous résidons dès que nous le pouvons au quartier du Cos, entourés et accueillis par les plus précieux conseils, l'aide et la gentillesse toujours présents. A tous « merci de nous avoir acceptés »
Patrick et Brigitte de Boury

Un départ... une arrivée

Nos amis, Paulette, Dominique et Anthony LABARRERE sont partis s'installer à Viella où ils restaurent une maison Ils nous manquent déjà beaucoup, car ils étaient impliqués dans la vie de notre village et de nos multiples activités. Nous leur souhaitons de s'adapter rapidement à leur nouvelle vie.
Notre tristesse de les voir partir est atténuée par l'arrivée de la nouvelle propriétaire Kiki Magenc (sœur et belle soeur de Dany et Loulou de Nodrest) Ayant actuellement des soucis de santé, Kiki se présentera dans le prochain Petit Saint Montais.

La vie du Village

Le 4 mars dernier **Léo**, un superbe poupon de 4kg est arrivé à Aurensan,
Nous félicitons l'heureuse Maman, Morgane Perrot, qui nous accueille toujours avec le sourire au stand de vente de la cave, son Papa Thierry Labarbe, natif de Saint Mont, ainsi que les grands parents, nos amis Yolande et Jean Jacques, sans oublier l'arrière grand-mère Marie Terré.

Je vous présente ma petite sœur **Elsa**. Elle est arrivée le 6 mars dernier à 21h30. Quel chambardement à la maison !!!
Papa Jules et Maman Edelyne sont un peu dépassés. Ils s'occupent beaucoup d'elle. Moi je l'adore , elle est super. Et en plus maintenant c'est moi le grand. Au fait, je m'appelle Charlie de Nodrest et je crois que vous connaissez mes grand-parents : Dany et Loulou.

Notre concitoyen Jean Claude Pâris a épousé le 6 Avril dernier, à Paris, Françoise Laborde à la mairie du XIVème arrondissement en présence de leur famille, de notre Maire Michel Petit et de son épouse Chantal.

Le consentement des époux a été reçu par Bertrand Delanoë, Maire de Paris, en présence de Simone Veil, François Bayrou, Jean Paul Huchon, Roselyne Bachelot, Michel Barnier, Laurent Gerra; Liane Foly….

Les témoins de la mariée étaient Denise Bombardier et Michel Cardoze et ceux du marié : Michelle Cotta et Eric Gilbert.

En direct du conseil municipal

Mercredi 4 mars 2009

1/ PROJET D'ACCESSIBILITE ET D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire prend la parole pour présenter le cabinet HIRIGOYEN venu proposer le projet de rénovation de la mairie.
Madame BETOUS présente l'avant-projet sommaire : il s'agit de construire une passerelle de 60 m² qui prend appui sur le terrain de tennis et sur laquelle sera édifiée une construction avec toit végétalisé. Les murs seront en bois plaqué résistant aux intempéries.
Les conseillers posent des questions sur les matériaux, les principes et examinent les différents plans proposés. Puis le cabinet Hirigoyen se retire.
Vu l'exposé de Madame BETOUS et de M. HIRIGOYEN, architectes au sein du cabinet HIRIGOYEN relatif à un nouvel avant projet suite aux requêtes des membres du conseil.
M. le Maire invite le conseil à se prononcer sur la poursuite du projet d'accessibilité et d'aménagement de la mairie.
Ouï cet exposé, le Conseil délibère à l'unanimité et décide :

d'approuver cet avant projet et de passer au stade de projet,
d'autoriser M. le Maire à signer la demande de permis de construire,
d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

2/ VACATIONS FUNERAIRES

Monsieur le Maire expose que la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire a réformé le régime des vacations funéraires.
Désormais les opérations de surveillances (mentionnées à l'article L. 2213-14 du CGCT) de fermeture du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt et dans tous les cas lorsqu'il y a crémation, ainsi que les opérations d'exhumation, de réinhumation et de translation du corps, donnent droit à des vacations funéraires versées à la recette municipale dont le montant fixé par le maire après avis du conseil municipal est compris entre 20 et 25 €.
Monsieur le Maire propose de fixer ce montant à 20 (vingt) euros.
Ayant entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

3/ PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.
Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépenses et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de la Préfecture constateront, au 1er trimestre 20010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Michel PETIT, maire de la commune,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte que le montant de référence est la moyenne des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 58.031 €, décide d'inscrire au budget de la commune la somme de 504 136 € de dépenses réelles d'équipement et autorise le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

4/ PREPARATION BUDGETAIRE

Le maire présente la première ébauche du budget suivant des tableaux distribués aux conseillers municipaux. Il s'agit de vérifier le compte administratif et de préparer le budget 2009 en investissement et en fonctionnement.
Cette présentation ne donne lieu à aucun vote, ni à aucune délibération et monsieur le Maire invite les conseillers à une nouvelle séance fixée le mercredi 18 mars 2009 à 19h15 en la salle de la mairie.
Il souhaite que ces personnes missionnées par la commune puissent être défrayées de leurs frais de mission, surtout lorsque cette dernière se situe à plus de quinze kilomètres de la commune de Saint-Mont. Cette mesure s'appliquera à compter du mois de mars 2009.

5/ GARDIENNAGE DES EGLISES

Vu la lettre du 04 février 2009 de M. le Préfet du Gers relative à l'indemnité de gardiennage des églises,
Le Conseil Municipal décide d'octroyer le montant maximum annuel pour un gardien non résidant dans la commune. La somme sera donc pour l'exercice 2009 de 118.02 €.

6/ QUESTIONS DIVERSES

9.1/ FRAIS DE DEPLACEMENT

Monsieur le Maire expose que certaines personnes doivent se déplacer pour les besoins de la commune (stage, formation, information, recherche de matériel …)
Il souhaite que ces personnes missionnées par la commune puissent être défrayées de leurs frais de mission, surtout lorsque cette dernière se situe à plus de quinze kilomètres de la commune de Saint-Mont.
Cette mesure s'appliquera à compter du mois de mars 2009.

En direct du conseil municipal (suite)

Il précise que le remboursement des frais de déplacement, des repas et de l'hébergement s'effectue selon le tarif suivant (arrêté du 1er juillet 1999, JO du 2 juillet 1999, pp. 9766 et 9967, modifié par l'arrêté du 22 septembre 2000, JO du 23 septembre 2000, et celui du 20 septembre 2001, JO du 28 septembre 2001, pp. 14983), décret 2000-928 du 22 septembre 2000 (JO du 23 septembre 2000), décret 2001-654 du 19 juillet 2001 et arrêté du 24 avril 2006 portant revalorisation des indemnités kilométriques. Pour pouvoir bénéficier de ce remboursement, les intéressés doivent produire un état des frais correctement rempli auquel sera adjoint l'ordre de mission signé par le maire ou l'un des adjoints ayant délégation de signature (modèles joints à la présente délibération). Les frais de remboursements seront réévalués suivant les décrets en vigueur (Voir les taux actuels seront mis en annexe de la délibération).
Ayant entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition, autorise le maire à payer ces frais de mission aux intéressés et décide d'inscrire au budget un montant nécessaire au défraiement.

9.2/ TRAVAUX

Le maire précise que les projecteurs de l'église ont été remplacés. L'habillage a été effectué et la mise en place de grille aussi. Régine CHAPEL s'est proposée pour revêtir le coffre en béton de pierres et briquettes rappelant le style de construction de Saint-Mont. .

9.3/ PROMOTION DU VILLAGE

Une plaquette touristique est en cours de réalisation. Vu la complexité technique (assemblage de deux photos), la réalisation sera confiée à un cabinet de graphisme de Juillan (65). Le coût est modique et le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation de ce projet. Une commande de trois mille prospectus est faite.

Mercredi 18 mars 2009

1/ Approbation du compte administratif 2008

Le budget 2008 et le compte administratif sont présentés.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 128 812.28 €. Elles se répartissent de la façon suivante :

Charges générales :	47 185.30 €	Intérêts d'emprunts :	6 065.51 €
Charges de Personnel :	40 071.96 €	Charges exceptionnelles :	19.70 €
Autres charges :	35 489.51 € (le détail des subventions versées est donné son total est de 6 325 €)		

Puis, l'état des recettes de fonctionnement est présenté. Son total est de 263 991.69 €.

Produits de Service :	9 404.15 €	Produits financiers :	32.76 €
Impôts et taxes :	107 431.09 €	Produits exceptionnels :	39 798.48 €
Dotations :	69 606.43 €	Résultat antérieur :	25 395.66 €
Locations :	12 136.12 €	Atténuation de charges :	187.00 €

Pour la section d'investissement les dépenses s'élèvent à 107 600.80 €

Capital d'emprunt :	16 305.62 €	Travaux :	85 295.18 €
Achat licence IV :	6 000.00 €		

Puis les recettes de la section d'investissement sont présentées pour 102 572.95 €

FCTVA :	11 784.00 €	Subventions :	10 650.30 €
Affectation résultat :	40 601.23 €	Résultat 2007 :	39 537.42 €

Sébastien FAURE, adjoint responsable des finances le met au vote. Il est approuvé avec 09 voix « pour » et une abstention (Le Maire ne vote pas le CA).

FCTVA :	15 434 €	Subventions :	150 279 €
Affectation résultat :	40 626 €	Emprunt :	200 000 €
Amortissement :	6 000 €	Virement de sections :	114 259 €

M. le Maire soumet le budget au vote. Il est adopté avec toutes les voix « pour ».

2/ Budget primitif 2009

La préparation budgétaire de la dernière séance est reprise et approuvée. Puis, M. le Maire propose le projet 2009. **Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 301 128 €.** Elles se répartissent de la façon suivante :

Charges générales :	85 032 €		
Charges de Personnel :	47 400 €		
Autres charges :	42 548 € (le détail des subventions versées est étudié son total est de 12 000 €)		
Intérêts d'emprunts :	4 889 €	Amortissement :	6 000 €
Charges exceptionnelles :	7 000 €	Virement de sections :	114 259 €

Puis, l'état des recettes de fonctionnement est présenté. Son total est de 301 128 €.

Produits de Service :	2 361 €	Produits financiers :	0 €
Impôts et taxes :	109 978 €	Produits exceptionnels :	15 000 €
Dotations :	68 205 €	Résultat antérieur :	94 534 €
Locations :	11 050 €		

En direct du conseil municipal (suite)

Pour la section d'investissement les dépenses s'élèvent à 526 598 €

Capital d'emprunt :	17 434 €	Travaux :	495 704 €
Carte communale :	8 432 €	Résultat 2008 :	5 028 €

Puis les recettes de la section d'investissement sont présentées pour 526 598 €

FCTVA :	15 434 €	Subventions :	150 279 €
Affectation résultat :	40 626 €	Emprunt :	200 000 €
Amortissement :	6 000 €	Virement de sections :	114 259 €

M. le Maire soumet le budget au vote. Il est adopté avec toutes les voix « pour ».

3/ Vote des taxes

Les recettes prévues au budget étant suffisantes, M. le Maire propose de ne pas augmenter les taxes. Après délibération avec toutes les voix « pour », les taux suivants sont maintenus :

Taxe d'habitation : 12.01 %
Taxe sur le foncier bâti : 13.30 %
Taxe sur le foncier non bâti : 92.78 %

4/ Amortissement

M. le Maire informe qu'il est nécessaire d'amortir la licence IV payée à l'article 205 en 2008 pour un montant de 6 000 €. Puis, il informe qu'il est nécessaire d'amortir l'établissement de la carte communale prévue à l'article 202 en 2009 pour un montant de 8 432 €.Il propose la durée d'un an.
Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide d'amortir en un an les dépenses susnommées.

Mercredi 8 avril 2009

M. le Maire ouvre la séance. Puis il donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 mars 2009. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Ensuite, il procède à la lecture de l'ordre du jour et les différents points sont abordés :

1/ POINT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION TOURISME :

Madame Régine CHAPEL est présente. Elle est l'auteur d'une maquette sur le village de Saint-Mont. C'est cette maquette qui est présentée au conseil municipal.
La maquette reçoit l'approbation de tous les conseillers présents et il est décidé que 50 exemplaires seront donnés gratuitement aux personnes citées sur ce dépliant.
Madame CHAPEL se retire.

Enfin, le Maire rappelle aussi que ce concept de démocratie participative est important dans les petites communes pour ne pas que les élus se coupent de la population.

2/ ETUDE DE NOUVELLES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire lit quelques lettres d'associations de mandant une aide particulière de la commune sous forme de subvention. Le conseil municipal se prononce sur l'attribution d'une nouvelle subvention :
ADMR : 50 € au lieu de 25 € - Accord du conseil municipal, J.S.R. : déjà attribué, Souvenir Français : Refus du conseil municipal, C.A.U.E. : Accord du conseil municipal, Association d'aide aux Victimes : Refus du conseil municipal,école de musique : accord de principe pour participer aux frais de scolarité des enfants de la commune fréquentant l'établissement. Toutefois, l'ensemble des conseillers se prononce unanimement pour que ces frais soient supportés par la communauté de communes.

3/ TRAVAUX DE L'EGLISE :

Monsieur le Maire présente l'état actuel de l'église Saint-Jean-Baptiste, édifice commencé au XIe siècle, terminé au XIIe siècle et classé aux monuments historiques en 1923. Il précise aussi que les travaux de réparations effectués après la tempête du 24 janvier 2009 ne sont qu'une remise en état partielle de la toiture et qu'il convient donc de commencer la réhabilitation de l'édifice. Une première étude préalable, réalisée en août 2005, prévoyait une réhabilitation en cinq phases.
Pour cela, il propose que les travaux d'une première tranche soient des travaux de réfection totale de la toiture afin que le bâtiment n'ait plus à subir les dégâts des eaux. Toutefois cette première tranche ne pourra débuter que si le montant estimé des travaux est subventionné à 50 % par l'Etat (Bâtiments de France). Des demandes de subventions seront adressées aussi au Conseil Général et au Conseil Régional. Délibération est prise à l'unanimité.

En direct du conseil municipal (suite)

4/ ORDURES MENAGERES

Le maire rappelle que les incivilités continuent ; les containers sont trop souvent considérés comme des mini déchetteries (dépôt d'appareils électroménagers, dépôt de verre, d'ustensiles divers et variés …). La prévention (réunions publiques, rappel dans le journal du foyer rural, le Petit Saint-Montais …) connaît aujourd'hui ses limites face au nombre de ces incivilités. Aussi, il propose de prendre un arrêté concernant ce dépôt dit sauvage d'objets non-conformes dans ou près des containers. Pour cela, la gendarmerie, le SICTOM seront destinataires de l'arrêté. Une amende pourra être infligée à toute personne surprise en train de décharger des ordures non-conformes dans les différents dépôts de la commune. Le prochain conseil municipal entérinera cet arrêté.

5/ SOIREE DU 17 AVRIL 2009

Le maire rappelle les engagements pris lors de la campagne électorale de l'année dernière. Il s'agit de faire le point chaque année avec les citoyens sur l'avancée du plan d'action municipal. Pour cela, une soirée rencontre se tiendra le vendredi 17 avril 2009 à partir de 20h30. L'ordre du jour est relativement simple.

A partir des objectifs à réaliser, le Maire rappellera l'avancée des actions point par point. La parole sera donnée à la salle pour toute explication nécessaire ou tout questionnement.

Enfin, le Maire rappelle aussi que ce concept de démocratie participative est important dans les petites communes pour ne pas que les élus se coupent de la population.

6/ TRAVAUX A PROGRAMMER SUR L'ANNEE

Monsieur le Maire souhaite que soit arrêté pour l'année 2009 un plan de réalisation des principaux travaux. Il s'agit de lister (et pas forcément de prioriser) ces travaux :

Chemin Lavit : une corvée de cailloux doit être organisée pour le remettre praticable

Parking du village : Il faut commencer à y réfléchir puisque les travaux de voirie(pelle …) vont commencer. Cimetière : Il ne reste plus que le portail à finir.

Logements communaux : Ce sont des travaux d'intérieur : presbytère et logement de l'école

Terrain de pétanque : l'état des communaux ne permet pas l'organisation de tournois – Jean-Pierre JEGUN souhaite que les tournois puissent s'organiser sur le parking de la maison des associations. Pour cela deux projecteurs seraient nécessaires

7/ POINT SUR LES COMMISIONS ET AUTRES …

7.1/ CARTE COMMUNALE

La commission sera à nouveau réunie le mercredi 29 avril 2009 ; elle sera animée par le technicien du cabinet d'étude. Déjà, quelques grandes lignes se dessinent.

7.2/ PROJETS

Monsieur le Maire propose de présenter à nouveau le projet de cellules photovoltaïques en se conformant aux recommandations prescrites sur la lettre de refus de subvention de l'an passé.

Il rappelle le projet d'accessibilité et le projet d'aménagement de la mairie. Dans ce cadre-là et conformément à l'agenda 21 mis en place par le Conseil Général du Gers, il souhaite l'inscription de ce projet dans le développement durable. Il présente alors un système de production électrique par cellules photovoltaïques. L'énergie ainsi produite sera revendue à l'opérateur E.D.F. Une estimation de ce projet s'élève à 27.650 € H.T.

Il rappelle aussi la nécessité impérieuse d'avoir un point d'eau chaude à la maison des associations et aux W.C. publics. Il présente donc un projet de production d'eau chaude solaire (circulation de fluide dans panneaux solaires). Une estimation de ce projet s'élève à 4.500 € H.T.

Vu le montant élevé de ces installations, il propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre de l'ADEME. Accord unanime.

8/ QUESTIONS DIVERSES

8.1/ SUBVENTIONS

Le Maire lit différents courriers reçus en mairie et faisant état de subventions attribuées à la commune :

Conseil Général : fond de péréquation de la taxe professionnelle de TOTAL : 22.000 € environ

Conseil Général : Fonctionnement de l'école maternelle : 2.177,55 €

Conseil Général : Subvention pour la carte communale : 1410,00 €

Etat : Subvention pour la mairie : 40.829,69 €

8.2/ CONSEIL D'ECOLE

Le Maire informe les conseillers municipaux que le conseil d'école qui devait se tenir le jeudi 2 avril 2009 a été repoussé à la date du 30 avril 2009 pour des raisons qu'il juge inacceptables. En effet, les raisons invoquées sont liées au réaménagement de l'école de SAINT-GERME alors que les réflexions sont menées et que rien n'est arrêté. Il précise qu'il a participé à une réunion avec les maires de Saint-Germé et de Lelin-Lapujolle sous la présidence de Guy Saint-Guilhem et en présence de deux conseillers communautaires de Riscle. Plusieurs pistes ont été évoquées mais aucune pour l'instant ne peut être retenue car il faut chiffrer les solutions et étudier leur impact.

Ces différents points étaient prévus à l'ordre du jour du conseil d'école mais une réunion parents / enseignants en a décidé autrement. Les élus ont manifesté leur mécontentement et l'ont écrit aux représentants des parents d'élèves et aux enseignants. Enfin, le maire précise qu'il n'est pas sûr d'assister au prochain conseil d'école.

8.3/ COURRIERS DIVERS

Différents courriers sont lus.

En bref

JOUONS

L'inconnu du dernier numéro

Maguy LEPELLETIER, a reconnu la maison de Béatrice et Joël BOUEILH. Donc elle gagne le carton de vin.

L'inconnu(e) de ce numéro

A partir des photos aériennes de l'IGN, essayez de deviner qui habite dans cette maison. Vous avez reconnu ?
Alors, écrivez sur un papier vos **nom**, **prénom** et surtout la phrase magique : C'est la maison de ……
Un carton de vin est à gagner.
Bonne chance à tous !

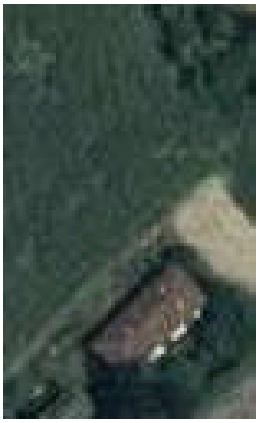

FETE DU QUARTIER DU COS

Samedi 25 juillet 2009

Cinquième Anniversaire

Dès l'après midi, jeux traditionnels, avec pétanque, quilles, tournoi de foot, carte au trésor, remontée fantastique. En soirée, dans une ambiance sur le thème de la plage, avec un repas grillade avec animation et le traditionnel tire à la corde.
Alors retenez bien cette date, le quartier sera heureux de vous y accueillir.

FETE DES CHARMETTES

Cette année elle aura lieu le **4 juillet**.

Tous les résidentes et résidents ainsi que le personnel vous attendent pour passer une bonne journée en leur compagnie.
Pour plus de renseignements Tel : 05 62 69 74 04

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont.

Le prix de location est de 100 € du vendredi matin au dimanche soir (pendant la période estivale).
Pour les réservations :
Mairie : 05 62 69 62 67.
Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80
ou laborde.genevieve@wanadoo.fr

Le petit saint-montais est la revue du Foyer Rural de SAINT-MONT.

Directrice de la publication :
La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde

Tél : 05 62 69 62 80

Vous pouvez collaborer en apportant vos articles, suggestions, ...

Imprimé par nos soins
Imprimerie Spéciale SAINT-MONT